

La CVEC, mode d'emploi pour financer ma récupérathèque

Le site officiel pour des informations plus complètes :

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/cvec-une-demarche-de-rentree-incontournable-955>

Budget type prévu par la FDR pour une récupérathèque en fonctionnement

Dépenses					
Collations/boissons lors des rangements	300,00 €				
Repas avec l'équipe en charge de la gestion de la Récupérathèque	50,00 €				
Frais de transport collecte	75,00 €				
Frais petit matériel/petits outils (bureautique, mètre, tourne vis, etc.)	100,00 €				
Frais Impressions	150,00 €	gratuit si prix en charge par l'école			
Cotisation à la Fédération des Récupérathèques (exemptée la première année)	180,00 €				
TOTAL	855,00 €				

C'est quoi, la CVEC ?

La CVEC est la Contribution de vie étudiante et de campus. La loi prévoit qu'elle est collectée par les Crous. D'un montant de 92 €, on peut y être assujetti·e ou en être exonéré·e en fonction des cas. Elle concerne les étudiant·e·s inscrit·e·s en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en France.

À quoi sert-elle ?

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant·e·s et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

« Les établissements [...] consacrent au minimum 30 % des montants fixés dans cet article au financement de projets portés par des associations étudiantes et aux actions sociales à destination des étudiant·e·s [...] et au minimum 15 % au financement de la médecine préventive » (article D. 841-11.).

Cette subvention n'est pas cumulable, ce qui signifie que si une partie du budget n'est pas utilisée une année, elle sera perdue pour l'année suivante !!

Combien je demande par rapport à mon budget ?

- À l'ESAD de Reims (*la Casote*), la CVEC est répartie directement entre les 3 ou 4 associations de l'école. Il en reste une partie pour d'autres demandes. L'équipe de la récupérathèque, encouragée par la FDR, a réussi à débloquer 1000€ pour le workshop de rentrée
- À l'Esä Dunkerque (*Bernadette*, BDE), l'école reverse 50% de la CVEC aux associations. Attribution au pro-rata du nombre d'étudiants sur les 2 sites (avec Tourcoing). Des Compte-Rendus de la répartition sont partagés par la direction du site de Dunkerque. Le BDE (donc la récupérathèque) a récolté 1667€ en 2021.
- À l'ENSCI - les Ateliers (*la Malle*), 200€ sont demandés chaque année pour la cotisation à la fédération. Des demandes vont être effectuées pour l'aménagement du nouveau local (2022) ainsi que pour des événements de lancement (environ 500€).

À qui s'adresser pour ma demande ?

Il est parfois difficile de savoir quelle personne de l'administration est en mesure répondre à ma demande, mais il faut essayer !! Cela dépend de chaque école mais c'est souvent lié au secrétariat général, à la trésorerie, parfois aux partenariats voire directement à la direction !

Comment la Fédération peut aider ?

N'hésite pas à demander à la FDR un rapport d'activité annuel ainsi que des exemples d'actions concrètes au sein de récupérathèques pour appuyer ta demande.

Comment valoriser toute cette thune ?

- Essence pour le glanage, vélo cargo, remorque
- Participation à la ROAR ou autre évènement de la FDR
- Rémunérer des intervenants (workshop, conférence...)
- Contribution annuelle à la Fédération
- Communication, impressions d'affiches...
- Outils, aménagement de l'espace

Tu sais tout !

Un budget établi permet de gagner la confiance de son administration et augmente les chances d'une attribution annuelle automatique, pérennisant ainsi le budget de ta récupérathèque.

Il est important d'avoir un maximum de transparence de la part de son administration concernant le montant et l'attribution du budget CVEC. Il est d'ailleurs possible d'exiger de son administration un rapport annuel en début d'année concernant la gestion de ce budget pour que toute l'école soit au courant de l'existence de cette aide !